

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|---|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel | M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle |
| M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita | M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h |
| M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35 | M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude | M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30 |
| M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques | M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h |
| M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic | M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques | M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas |
| M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude | M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel |
| Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine | M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques |
| Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle | M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50 |
| M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick | M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20 |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte | M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette |
| M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth | M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45 |
| Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira | M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis |
| M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle | M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30 |

LA SEANCE EST OUVERTE

**Poste de Contrôleur de gestion , délégation de service public thématique "Eau-
Assainissement" - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le poste de Contrôleur de gestion, délégation de service public thématique Eau et Assainissement à l'Inspection Générale et Audit est vacant.

Afin de pourvoir ce poste, les publicités légales ont été réalisées auprès du Centre Départemental de Gestion le 28 mars 2011 et dans la revue « la Gazette des Communes » le 11 avril 2011.

Au terme de ces publicités, la Communauté urbaine de Bordeaux n'a été destinataire d'aucune candidature de fonctionnaire correspondant au profil recherché. En conséquence, compte tenu de la fonction très spécifique de ce poste, le recrutement d'un cadre A contractuel au titre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 est envisagé pour une durée de 3 ans.

Le contrôleur de gestion interviendra sur l'expertise et le suivi des délégations de service public et des sociétés d'économie mixte et structures publiques. Il établira le rapport annuel d'activité relatif à son domaine de délégations. Il participera aux groupes de travail pour les projets concernant les avenants, contrats et révisions périodiques du secteur. Il assurera une veille technique, juridique et financière sur le secteur dont il est chargé. Il participera au développement et à la cohérence du système de contrôle externe et réalisera des expertises et notes d'analyse, de prospective et d'orientation sur demande.

Il travaillera et assurera la coordination de ces travaux avec le contrôleur de gestion « Assainissement » et l'ensemble des travaux du centre.

Il est parti prenante des travaux annexés au thème sur lequel il est référent. Il pourra participer à des missions d'audit et d'expertise en fonction du programme de travail annuel et du plan de charge individuel.

Cet emploi nécessite des connaissances en contrôle de gestion, audit, évaluation mais aussi des techniques de base du métier de consultant. Il réclame, par ailleurs, une

expérience du secteur privé/public et de l'économie en comptabilité, fiscalité, analyse financière et gestion ainsi qu'une maîtrise parfaite des logiciels et progiciel de gestion et des outils bureautiques classiques. Enfin, l'agent devra détenir une expérience du suivi des délégations de service public et de l'économie mixte notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et en comptabilité (implantation et exploitation des systèmes d'information de gestion).

En application de la délibération n°2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera alors fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 26 194,80 euros (1^{er} échelon d'attaché territorial, indice brut 379, indice majoré 349) et 55 331,64 euros (7^{ème} échelon de directeur, indice brut 985, indice majoré 798).

Cette rémunération brute annuelle sera indexée sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale, somme à laquelle il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1 083,96 euros au titre des primes semestrielles.

Les crédits nécessaires à ce recrutement seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 – fonction 0200, soit un montant annuel maximum de 80 203,68 euros bruts.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-5^{ème} alinéa ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n°2006/0828 du Conseil de Communauté du 24 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Compte tenu de la spécificité du poste de Contrôleur de gestion – Délégation de service public – Thématique Eau et Assainissement, le recours à un agent contractuel est envisagé à l'Inspection Générale et Audit.

DECIDE

Article unique : Il est décidé d'autoriser le recours à un agent contractuel pour occuper le poste de Contrôleur de gestion – Délégation de service public – Thématique Eau et Assainissement, à l'Inspection Générale et Audit.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 SEPTEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 28 SEPTEMBRE
2011**

M. JEAN-MARC GAÜZERE